



Atouts, mutations et perspectives de développement économique pour la Métropole rennaise

Depuis le début de l'année 2012, Rennes Métropole a lancé une démarche d'actualisation de sa stratégie de développement économique et de dynamisation de l'emploi. Cette stratégie sera prochainement formalisée par un document-cadre, avec l'ambition de dessiner un cap à moyen terme pour l'agglomération. Un rendez-vous important dont se sont saisis les membres et partenaires du Codespar. Cette contribution est le fruit de leurs réflexions.

Le Codespar insiste sur les mutations mondiales, nationales structurelles qui sont de plus en plus multiples et rapides dans leurs dynamiques. Demain, les impacts de ces mutations seront différents sur chaque territoire, en fonction de leurs atouts et fragilités mais également en fonction des choix locaux qui seront faits : Qu'en sera-t-il sur l'agglomération rennaise ?

Des pistes de développement ou de diversification économique génératrice d'emplois locaux sont déjà présentes ou en germe : les éco-activités, la mobilité décarbonée, la rénovation du bâti, les nouveaux services à la population... Leur essor dépendra étroitement de la capacité du territoire et des acteurs locaux à relever les défis transversaux suivants :

- la convergence des objectifs de tous les acteurs économiques, indispensable pour faire levier et engager rapidement la concrétisation de projets structurants ;
- le soutien significatif aux technologies de rupture comme celles des énergies renouvelables par exemple ;
- l'innovation, au delà de l'innovation technologique même si cette dernière reste primordiale (les innovations sociales ou dans les modes de faire par exemple) ;
- la mise en œuvre de nouveaux modèles économiques accompagnant la maturation des marchés, permettant l'hybridation des ressources publiques/privées...
- enfin, la cohésion sociale afin que les choix en terme de stratégie économique ne viennent pas fragiliser une part de la population.

Nous espérons que cette contribution apportera des éléments d'éclairage pour les orientations et le plan d'actions économiques de la métropole rennaise.

Sommaire

Contexte et visée de la contribution	p. 2
Les mutations impactant le territoire	p. 5
Les principaux atouts de l'agglomération rennaise	p. 9
Vers une approche prospective	p. 13
Conditions de réussite du développement économique et la dynamisation de l'emploi	p. 29
Les suites de la démarche	p. 35



Contexte et visée de la contribution

Contexte de réalisation de la contribution du Codespar à la stratégie économique de Rennes Métropole

Le Codespar : instance de concertation et d'aide à la décision pour Rennes Métropole

Le Codespar est un lieu de mobilisation et de coopération croisant les regards à la fois des acteurs économiques, associatifs, représentants de la société civile, élus, syndicats autour des questions économiques, sociales, environnementales ou encore de l'emploi et de la formation. Instance de concertation et d'échanges entre partenaires du territoire, le Conseil de Développement Economique et Social se veut également être un outil d'aide à la décision pour Rennes Métropole.

Auto saisine du Codespar autour de la formalisation de la stratégie de développement économique de Rennes Métropole

Conscient des enjeux majeurs que représente le développement économique dans le projet communautaire de Rennes Métropole, le Conseil de Développement a souhaité contribuer à l'actuelle formalisation de la stratégie économique de Rennes Métropole par le biais d'une auto saisine.

Cette thématique du développement économique local est investie par le Codespar depuis de nombreuses années notamment au sein de la cellule de veille conjoncturelle mais aussi au travers de groupes projets sur la logistique urbaine, la croissance verte, la mobilité décarbonée, les circuits courts alimentaires biologiques...

La présente contribution est la restitution de temps d'échanges collectifs entre les membres du Codespar et ses différents partenaires ainsi que des enseignements tirés de ses démarches d'analyses sectorielles.

Une mobilisation large autour de cette contribution

Les membres du Conseil de Développement se sont réunis à deux reprises, les 18 juin et 2 juillet 2012, sous forme de groupes de travail associant les membres des trois collèges constitutifs : le collège « Entreprises et activités », le collège « Organisations syndicales de salariés », le collège « Acteurs associatifs » ainsi que des partenaires extérieurs. La volonté est d'associer le plus largement possible les membres du Codespar afin de croiser les regards, mais aussi d'approfondir certaines questions au travers de l'expertise de ses partenaires.

Les groupes de travail ont réuni au total plus de 65 personnes sur deux séances.

Ces temps d'échange ont été riches en débats et contributions, mais ont aussi été l'occasion pour certains de concourir à une appropriation de la thématique du développement économique et de la politique menée par Rennes Métropole.

Les contributions écrites apportées en dehors des temps d'échanges formels en séance révèlent un intérêt certain et une forte appétence pour cette thématique.

**Une appétence
des participants pour
cette thématique
du développement
économique**

Une analyse ciblée sur certaines thématiques ou filières, complémentaire au travail réalisé dans les schémas de planification économique

La présente contribution est la restitution de ces temps de coproduction entre les parties prenantes du Codespar autour de l'actuelle redéfinition de la stratégie économique de Rennes Métropole.

Le temps dédié à cette contribution n'a permis d'investiguer que certains champs couverts par la stratégie économique de Rennes Métropole. Des choix ont été opérés, d'une part en fonction des sujets jugés prioritaires par les participants et d'autre part avec la volonté d'être complémentaire aux différents schémas de planification économique sur le commerce, le tourisme ou autres analyses sectorielles déjà menées par Rennes Métropole (ou ses partenaires) dans le cadre de sa stratégie de développement économique.

La volonté du Codespar d'inscrire sa contribution dans une vision prospective

Interroger les principaux enjeux clés pour le territoire demain

Le Codespar dans ses ambitions et différentes missions a toujours eu vocation à défricher les enjeux émergents du territoire et formuler des préconisations d'actions pour aider les acteurs locaux dans leur prise de décision.

En inscrivant la présente contribution dans cette philosophie générale d'intervention, le Codespar souhaite se positionner comme un support de questionnement des enjeux qui lui apparaissent comme essentiels aujourd'hui et pointer les questions clés autour du développement économique du territoire.

Un travail de prospective territoriale, en anticipation des mutations

Le Conseil de Développement est désireux d'inscrire cette contribution dans une démarche de prospective territoriale, intégrant le fait que l'environnement est aujourd'hui mouvant, incertain.

Il s'agit donc dans cette contribution d'intégrer des éléments de ruptures ou mutations pouvant intervenir sur le territoire à moyen terme.

En d'autres termes, d'appréhender les mutations socio économiques et leurs impacts futurs sur le tissu local. L'un des objectifs au travers de cette contribution est de préfigurer les perspectives de développement de certains secteurs mais aussi les filières créatrices d'activité et d'emploi demain.

Le territoire bénéficie de nombreux atouts intrinsèques (dynamisme économique, capital social du territoire, lien entre recherche publique et entreprises, filières industrielles TIC et Agro-alimentaire, etc...) qui sont autant de leviers d'un développement économique soutenable à la fois pour le territoire mais aussi et surtout pour les individus qui y vivent. Dans une approche qui se veut pragmatique, le Codespar souhaite enfin formuler son point de vue sur les conditions de réussite de la stratégie économique et de dynamisation de l'emploi de Rennes Métropole.

Les mutations impactant le territoire

Les principales mutations

Le territoire est traversé par un certain nombre de mutations qui doivent être prises en considération dans la définition de la stratégie de développement économique du territoire. Les mutations suivantes sont souvent interdépendantes :

Globalisation des échanges

La mondialisation se traduit par une internationalisation des flux financiers, des marchandises mais aussi des personnes. On voit ainsi se développer des multinationales avec des filières réparties sur tout le globe. Le territoire se trouve ainsi avec des entreprises dont le devenir est parfois scellé dans des centres de décision situés à l'étranger. Néanmoins, il continue de jouer un rôle. Certes, le choix du lieu d'implantation d'une entreprise dépend de différents facteurs exogènes : coût du travail, droit du travail... Mais, le territoire peut aussi développer son attractivité : marché potentiel, accessibilité, niveau de formation de la population, qualité du dialogue social, cadre de vie... A cet égard, l'agglomération rennaise dispose d'atouts majeurs, qu'elle va devoir conforter. L'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse devrait constituer une opportunité pour se rapprocher des centres de décision français voire européens. En ce sens, la mondialisation, comme vectrice d'échanges, de flux constitue une richesse incroyable. Néanmoins, ce développement économique, qui repose sur la compétitivité peut exclure de sa dynamique une partie de la population. Les politiques de développement économique doivent veiller à ce risque de "fracture sociale", afin que le développement économique soit le plus inclusif possible.

Mutations économiques

La mondialisation évoquée précédemment redessine la géographie d'implantation des activités économiques. On assiste à des phénomènes de délocalisation pour les activités qui requièrent une main-d'œuvre importante. Cela contribue au déclin de l'industrie en France. Ainsi, dans l'industrie automobile, les constructeurs délocalisent de plus en plus la fabrication de leurs voitures et donc des emplois. Le coût du travail n'explique pas seul ces mutations. En effet, les pôles de développement économique mondiaux évoluent aussi. Ainsi, désormais, ce sont les BRICS¹ qui tirent la croissance et moins les marchés européens (saturés dans le cas de l'automobile).

La transition énergétique

On assiste à la raréfaction des matières premières qui, combinée à une explosion de la demande, se traduit par un renchérissement de leur prix. Le prix du pétrole a été multiplié par 2 en 5 ans. La facture énergétique de la France atteint 61,4 milliards d'euros en 2011. Or, la Bretagne se trouve dans une situation de dépendance énergétique forte. Elle importe 92% de l'énergie qu'elle consomme². Néanmoins,

¹ Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

² Bretagne Environnement, L'environnement en Bretagne, p.130, 2011

cette situation de vulnérabilité la conduit à être particulièrement dynamique pour promouvoir les énergies renouvelables. Actuellement, elles représentent 9 % de l'énergie consommée en Bretagne. Des marges de progression importantes existent donc et la Bretagne jouit d'un potentiel important. Le modèle rennais de ville-archipel, choisi pour l'aménagement du territoire, exacerbe les problématiques de mobilité. En effet, il génère des déplacements importants entre le périurbain résidentiel et le foyer de la métropole, qui polarise les emplois, ce qui génère des flux importants. Dans le contexte d'un coût du carburant très élevé, le modèle se heurte aussi à certaines limites en matière de mobilité au sein de la ville-archipel. L'enjeu est de parvenir à un territoire sobre en carbone, en promouvant un développement durable.

Emergence de la société numérique et des objets communicants

Le numérique inonde désormais notre quotidien : e-commerce, journaux en ligne, recherche d'emploi, déplacements, réseaux sociaux... L'accès à l'information est ainsi largement facilité par internet, même si un certain nombre d'individus en est encore exclu (une part des personnes âgées, personnes illettrées ou ne possédant pas ce type d'outil...) Ces évolutions peuvent influencer les usages grâce à un accès à l'information en temps réel : covoiturage, vente entre particuliers... De plus, l'essor des objets communicants (smartphones, tablettes tactiles...) offre de nouveaux services, reposant sur la création d'applications elles-mêmes génératrices d'innovations.

Accroissement démographique et allongement de la durée de la vie

Rennes métropole compte 404 000 habitants³ (voir encadré sur les atouts de la population rennaise). Elle se caractérise par une croissance démographique élevée qui représente environ 3 000 habitants supplémentaires chaque année. Ce dynamisme démographique est un formidable atout. Néanmoins, il implique que la collectivité soit en mesure d'absorber ces flux et de limiter les externalités négatives qu'ils génèrent : logement, déplacement, emploi... Dans la mesure où 1 habitant de l'agglomération rennaise sur 5 ne résidait pas dans l'agglomération 5 ans auparavant⁴, la cohésion sociale entre ces nouveaux habitants et ceux de plus longue date devient un véritable défi. Cette attractivité s'exerce surtout auprès des 15-24 ans et aussi des 30-49 ans. Ce dynamisme démographique doit donc s'accompagner d'un développement économique en mesure d'intégrer les nouveaux actifs. Si l'aire urbaine rennaise est relativement jeune, elle connaît un vieillissement qui se traduit par une baisse sensible de l'indice de jeunesse (1,81 en 1999 à 1,46 en 2008). Ce vieillissement de la population concerne surtout le centre de l'agglomération. Il soulève des enjeux liés à la dépendance, auxquels des services adaptés doivent répondre. En effet, cette évolution de la structure démographique du territoire et l'émergence de besoins en matière de prise en charge de la dépendance vont

³ Audiard, Chiffres-clés de Rennes métropole - 2011, 2012

⁴ Audiard, Rennes Métropole et son aire d'influence, Ateliers du Projet communautaire, 2011

générer une nouvelle économie de services spécifiques (services à domicile, services de soins, nouveaux modes de consommation, etc..) que le territoire doit anticiper.

Dans ce cadre, la question de la coordination des acteurs agissant autour de la dépendance (acteurs privés, collectivités, professionnels de santé, structures d'action sociale, etc) doit aussi être pensée et co-construite dès aujourd'hui afin de répondre à ces enjeux démographiques de demain.

Evolution des modes de consommation

La mondialisation contribue fortement à l'essor de produits standardisés dont le faible coût est souvent dû à leur fabrication dans des pays où le coût du travail est très faible, la législation souple voire inexistante. En parallèle, bien que le critère prix demeure déterminant, on assiste à une évolution des modes de consommation. Le consommateur s'intéresse à d'autres critères. La qualité du produit devient un critère de choix expliquant le développement des produits bios, naturels... Le lieu de production devient aussi un critère. En effet, le consommateur s'aperçoit que selon les achats qu'il effectue, il est en mesure d'orienter le développement de tel ou tel type de production, devenant ainsi un « consomm'acteur ». Les circuits courts relèvent de cette logique : il s'agit de limiter le nombre d'intermédiaires entre le fabricant et le consommateur final, et donc de relocaliser la production tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.

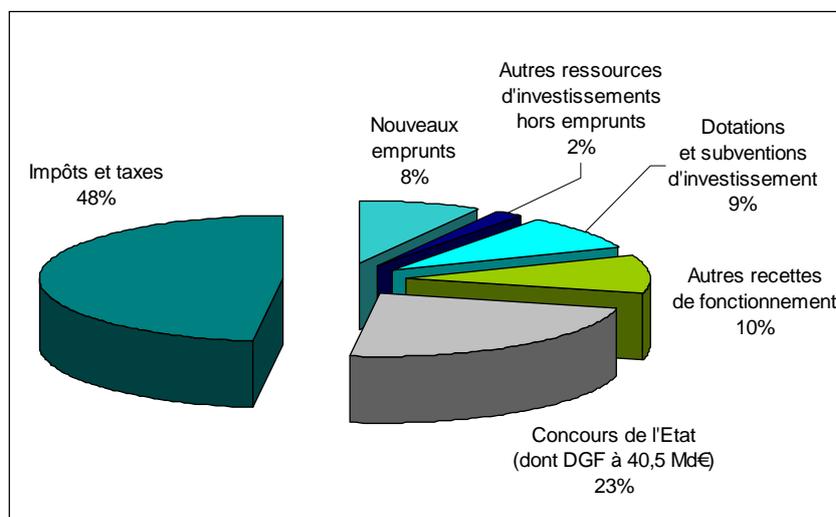
Réduction des ressources des finances publiques

Les ressources des collectivités locales sont de plus en plus contraintes. Le recours à l'emprunt devient difficile. Il manquerait 10 milliards d'euros de crédit, soit près de la moitié du besoin global de financement des collectivités, d'après Dexia⁵. En parallèle, la crise génère une précarité croissante et donc des dépenses supplémentaires (minimas sociaux...). La gageure pour les collectivités est de parvenir à maintenir un niveau de service sans augmenter la pression fiscale. Cela passe par la recherche de solutions innovantes en matière de financement : développement des partenariats publics-privés, hybridation des ressources... En réalisant 70% de l'investissement public⁶, les collectivités jouent un rôle majeur en termes d'investissement et de dynamique économique. Or, il y a un véritable risque de contraction de la commande publique et donc une inquiétude pour les entreprises concernées (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, ingénierie...). L'annonce de création d'une Banque publique d'investissement pourrait apporter des perspectives aux collectivités.

⁵ Codespar, Un bilan du premier semestre 2012 plutôt maussade, juillet 2012

⁶ Source : Vie Publique.fr

Structure des recettes des collectivités territoriales



Source : Ministère de l'économie et des finances

Les questions soulevées par ces mutations, leur impact sur le territoire de Rennes Métropole Qu'est-ce qui risque de changer d'ici 5 ans ?

- Quel serait le devenir du territoire si PSA Peugeot Citroën, qui emploie aujourd'hui 5 600 salariés, cessait ses activités ?
- Comment, face à la diminution des ressources allouées aux collectivités territoriales, Rennes Métropole peut-elle maintenir un niveau de services de qualité aux entreprises et aux habitants sans augmenter la pression fiscale ?
- Comment le territoire peut-il faire de la mondialisation un moteur de sa croissance ?
- Comment faire pour que la transition énergétique soit source de développement économique et non pas de précarisation énergétique ?
- Quelles peuvent être les pistes de diversification du tissu industriel ?
- Comment renforcer la place de la métropole rennaise au sein du grand Ouest européen ?

Les principaux atouts de l'agglomération rennaise

Quelques indicateurs socio économiques clés du territoire

Emplois

- 140 000 emplois privés à l'échelle de Rennes métropole
- Un taux de chômage 2 points inférieur au taux national : 7,3 % au 4^{ème} trim. 2011 sur la zone d'emploi de Rennes (9,3 % en France mét.)
- Un taux de recours à l'intérim plus élevé (4,6%)⁷

Secteurs d'activités⁸

- Un pôle de services aux entreprises (12 500 emplois)
- BTP : un secteur dopé par l'attractivité démographique (11 200 emplois)
- TIC : un secteur dynamique (9 500 emplois)
- Automobile : un secteur structurant mais fragilisé (8 000 emplois)
- Agroalimentaire : un secteur dynamisé par la première région agricole française (3 000 emplois)
- Emploi public important, en lien avec la fonction de capitale régionale

Entreprises

- 58 % des entreprises n'ont aucun salarié
- 1 % des entreprises ont plus de 100 salariés

Un territoire disposant de caractéristiques socio démographiques favorables

Un certain nombre d'indicateurs dénotent d'un dynamisme important du territoire (croissance démographique, population jeune, construction de logements, création d'emplois, etc.).

La métropole rennaise se caractérise d'ailleurs par quelques spécificités sociodémographiques intéressantes :

- une croissance démographique forte (environ 60 000 nouveaux habitants attendus d'ici 10 ans) ;
- une population jeune, véritable levier d'avenir ;
- une part importante de cadres et de professions intellectuelles supérieures ;
- un niveau de formation élevé de la population ;
- une part de population active plus importante que la plupart des agglomérations françaises (60%).

Dans une volonté d'accompagner le développement économique du territoire, la métropole rennaise dispose, au travers de sa population, d'atouts favorables au développement du territoire.

Les atouts de la population rennaise au travers de quelques chiffres :

- **Croissance démographique** de plus d'un 1% par an
4ème plus forte croissance démographique des agglomérations après Toulouse, Montpellier et Aix en Provence
- **Indice de jeunesse** (Part des moins de 20 ans sur la part des 60 ans et plus) : 1,46
Grenoble : 1,17
Strasbourg : 1,31
- 12% des **cadres des fonctions métropolitaines**, moyenne haute des agglomérations.

Sources : Rennes Métropole, chiffres clé, AUDIAR - 2011

⁷ Codespar « Quel rôle joue l'intérim sur le marché du travail du bassin d'emploi de Rennes ? »

⁸ Audiard, Chiffres-clés de Rennes métropole, éd.2011, données : estimation au 31 déc. 2010 à l'échelle de Rennes métropole

**Le capital social
constitué d'habitudes
de participation et de
travail en réseau
contribue à la création
de richesses et d'emplois
sur le territoire.**

Le capital social : un atout essentiel pour le territoire

Le capital social se définit comme l'ensemble des normes et des réseaux qui facilitent l'action collective. Il est constitué à la fois des réseaux de relations entre les individus et repose également sur la nature des liens entretenus entre les individus (lien de confiance, réciprocité...). Le capital social représente un facilitateur de l'action sociale. La métropole rennais bénéficie en la matière d'atouts importants.

Une culture de la participation et du travail en réseau

Au delà des caractéristiques sociodémographiques évoquées précédemment, d'autres caractéristiques d'ordre cette fois essentiellement socioculturelles participent à la création de richesse collective sur le territoire. Peuvent être citées la culture de la concertation à laquelle les habitants de la Métropole sont rompus et souscrivent très naturellement ou encore les habitudes de travail en réseau (réseaux formels et informels de coopération entre acteurs) tant dans les domaines de la culture, de l'économie, du champ social.

Le foisonnement et le dynamisme du secteur associatif et culturel rennais dénotent parfaitement cette culture de la prise d'initiative collective.

Le « capital social » du territoire rennais est composé de liens sociaux objectifs (matérialisés au travers de réseaux formels) et subjectifs (relations et habitudes de travail) mais aussi de savoir-faire historiques qui facilitent l'apprentissage collectif. Par son ancrage territorial, le capital social participe à la création de richesses et d'emploi sur le territoire.

Il y a tout lieu d'inciter et de promouvoir ces dynamiques de travail en réseau en vue de maintenir le niveau de participation de l'ensemble des acteurs. De façon plus large, c'est aussi un atout majeur dans l'attractivité des entreprises et leurs choix futurs d'implantation.

Une expertise dans le domaine de la formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, Rennes dispose d'une offre de formation importante en volume et très diversifiée. A l'échelle du Pays de Rennes sont dénombrés plus de 500 organismes de formation professionnelle proposant plus de 1500 formations différentes⁹.

Sur le plan de la formation initiale, à l'échelle de Rennes Métropole, 58 163 étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur rennais (chiffres 2010) ; deux Universités, 28 instituts supérieurs et grandes écoles¹⁰.

Sur un plan plus qualitatif, la métropole rennais dispose d'une offre de formation diversifiée et de croisements historiques entre la

⁹ Source GREF de Bretagne

¹⁰ Rennes Métropole, chiffres clé 2011 - AUDIAR

recherche publique et les entreprises. Elle bénéficie en outre d'une expertise sur certaines filières.

De façon plus précise, l'expertise de Rennes dans le domaine de la **formation agroalimentaire** est un atout majeur du territoire. La future plateforme d'ingénierie culinaire permettra ainsi de conforter le rayonnement de la métropole rennaise sur ce champ.

Il s'agit d'un véritable atout de la métropole, valorisable tant à l'échelle nationale qu'internationale. Pourquoi ne pas miser davantage encore sur cette valeur ajoutée dont dispose notre territoire ?

Il convient de faire valoir cette expertise, en la déclinant par exemple sur des actions de formation des formateurs.

En d'autres termes, vendre les savoir-faire du territoire et les utiliser comme autant de critères de différenciation par rapport à d'autres territoires.

La Métropole rennaise dispose d'une expertise en matière formation professionnelle, il s'agit d'un facteur de rayonnement du territoire. Pourquoi ne pas miser davantage encore sur cette valeur ajoutée du territoire ?

En conclusion

Un territoire doté de solides atouts...

Pour mettre en œuvre une politique de développement économique soutenable, Rennes dispose de ressources économiques, sociales et culturelles :

- un tissu économique dynamique (avec la présence de filières porteuses telles que les TIC ou l'IAA¹¹) ;
- des croisements historiques entre recherche publique et monde économique ;
- des dispositifs d'accompagnement et développement économique par l'innovation ;
- une expertise dans le domaine de la formation professionnelle ;
- une croissance démographique exogène du territoire (arrivée de nouveaux habitants) ;
- des caractéristiques sociodémographiques favorables (population jeune, formée, etc..) ;
- un capital social constitué d'habitudes de travail en réseau et d'une culture de la participation ;
- un cadre de vie de qualité conforté par une politique forte de Rennes Métropole en matière d'aménagement de l'espace qui consiste à organiser le développement de l'habitat, des déplacements, de l'activité économique, tout en préservant les milieux naturels, les paysages et l'agriculture ;
- un dynamisme associatif et culturel ;
- un dynamisme important dans le domaine de la création culturelle (théâtre, danse, opéra, musées, etc...) ainsi que la récente ouverture du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain). Il s'agit d'une véritable « économie culturelle bretonne » ;
- des politiques publiques ambitieuses tant sur le plan de l'environnement (Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial), de l'habitat (Plan Local de l'Habitat) que du monde agricole (Programme Local de l'Agriculture) ;
- ...

¹¹ Industrie agroalimentaire

... Dans une dynamique de développement continue

La perspective de lancement de grands projets métropolitains (Ligne Grands vitesse / Eurorennes, centre des congrès, seconde ligne de métro, etc..) contribue au maintien de cette dynamique de développement territorial. Ce sont des projets d'envergure, facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire.

Autant de perspectives qui doivent permettre, de stimuler l'activité économique, créer de l'emploi et asseoir une stratégie de développement économique ambitieuse liant à la fois l'humain, l'économique et l'environnemental.

Vers une approche prospective

Les pistes de diversification industrielle

Constats

Le secteur industriel rennais se caractérise par :

- une prégnance forte des industries agroalimentaires ;
- la présence de nombreux grands comptes concentrant l'essentiel de l'emploi industriel (PSA, Cooper Standard, Oberthur, MX, etc..) ;
- une décroissance progressive de l'emploi dans ce secteur (-12% d'emplois depuis 2006) ;
- un secteur automobile très structurant pour l'industrie représentant 8 000 emplois à l'échelle de la métropole rennais, en pleine évolution.

La situation du groupe PSA Peugeot Citroën et ses conséquences sur l'ensemble de la filière automobile locale représentent une véritable menace pour la situation de l'emploi industriel local (et les emplois induits). En parallèle, le territoire est confronté à un certain nombre de ruptures majeures pouvant impacter le secteur industriel à court terme (cf. les ruptures envisagées pour le territoire). Ces éléments à la fois endogènes et exogènes amènent donc à appréhender de façon prospective des pistes de diversification de l'appareil productif local.

Perspectives

Sur la question du développement de nouvelles activités industrielles, un certain nombre de pistes de diversification sont évoquées liées notamment au développement des nouvelles formes de mobilité ou aux énergies renouvelables :

- les nouvelles formes de déplacement (les Segway / Véhicules légers électriques ou véhicules hybrides par exemple) ;
- la production d'énergie locale en réponse à la dépendance énergétique de la Région Bretagne ;
- la production et maintenance de matériaux de production énergétique (matériel hydrolien, batteries, etc..) ;
- la domotique ;
- ...

Quel système productif demain pour la métropole rennaise ?

Préconisations

L'enjeu majeur pour le secteur industriel est de maintenir un équilibre des emplois sur le territoire et notamment des emplois ouvriers industriels.

Toutefois en se positionnant dans une démarche prospective il est également envisageable d'amorcer une réflexion sur des activités industrielles de substitution en veillant effectivement à l'évolution des emplois et des compétences sur le territoire.

Un certain nombre de préalables sont nécessaires si l'on souhaite que le territoire puisse mener à bien cette transition :

- Dans une perspective d'évolution de l'emploi industriel, il faut imaginer les transferts de compétences et savoir-faire possibles vers de nouveaux métiers industriels (par exemple de la filière automobile vers la mobilité décarbonée). Il faut donc faire évoluer et préparer l'offre de compétences présentes sur le territoire à ces nouveaux métiers (cf. Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales - GPECT).
- L'enjeu est de pouvoir offrir une palette de compétences plus large à l'échelle du territoire afin de favoriser la diversification du tissu industriel et d'attirer les entreprises.
- Raisonner dans un système et un environnement «ouvert », cette réflexion ne peut s'appréhender uniquement en système productif local, elle doit être pensée de façon globale.
- Ne pas miser sur un donneur d'ordre unique car il rend le territoire dépendant et beaucoup plus vulnérable.

Perspectives de diversification pour la filière automobile

Au travers du **Plan Véhicule Vert Bretagne** (PVVB), la Région, Rennes Métropole et le Conseil Général d'Ille et Vilaine ont acté leur volonté de coordonner leurs actions afin de faire de la Bretagne un territoire de référence en matière de mobilité décarbonée.

L'enjeu est d'accompagner les acteurs de la filière à créer de la valeur ajoutée économique sur la mobilité décarbonée.

Il se matérialise par un certain nombre d'actions possibles autour des véhicules électriques, mais aussi sur les bornes de recharge et de façon plus large le développement de solutions techniques de gestion de l'intermodalité en lien avec les TIC.

Le PVVB ainsi que le récent plan de soutien à la filière annoncé par le gouvernement offrent des perspectives de développement de marchés pour les entreprises bretonnes sur des activités de construction des bornes de recharge des véhicules électriques, leur maintenance, le recyclage et la reconversion des batteries, l'assemblage des véhicules, mais encore sur la mise en œuvre de solutions de gestion de l'intermodalité.

D'un point de vue opérationnel, le PVVB est décliné sous forme d'actions d'aide à l'expérimentation à destination des acteurs économiques du territoire.

Les filières porteuses de développement

Eco-Activités

Constats

Les éco-activités sont une des composantes de ce que l'on qualifie d'économie verte (regroupant les activités vertes et les métiers verts dans les activités traditionnelles).

Les éco-activités sont l'ensemble des activités directement appliquées à la préservation de l'environnement au sens classique du terme (eau, air, sol, déchets y compris la récupération, odeur, bruit...) de manière préventive ou curative, à l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux énergies renouvelables¹².

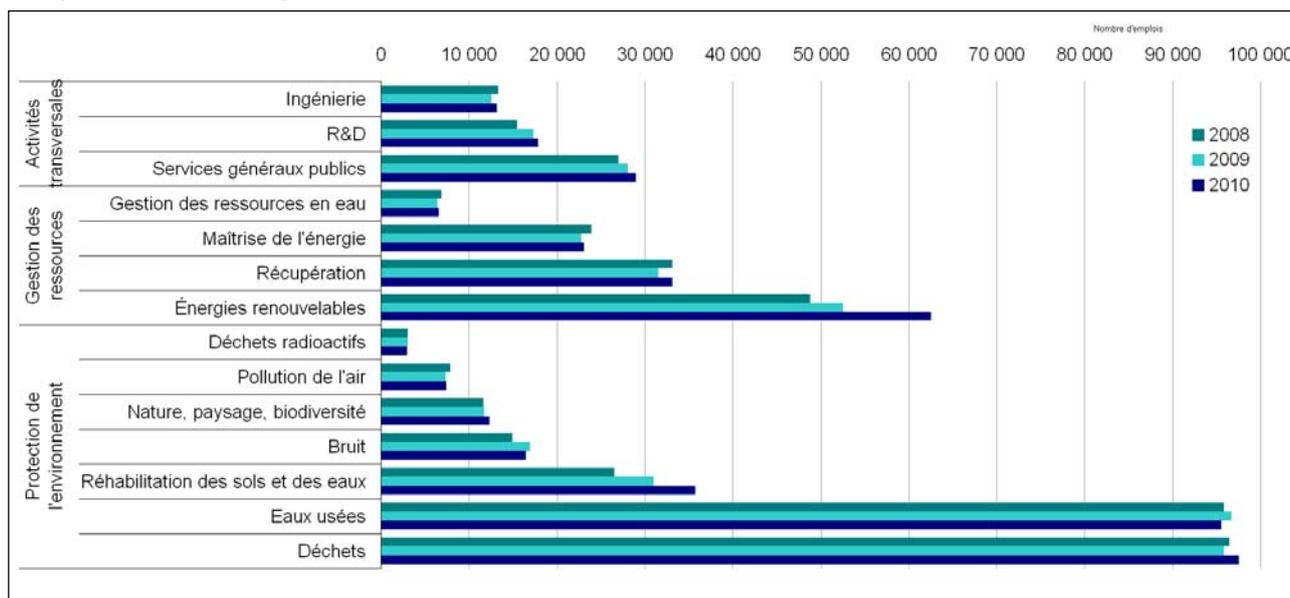
En 2010, la production dans les éco-activités représente 69,9 milliards d'euros, soit une hausse de 8,5 % par rapport à 2009. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de presque 50 % en valeur courante du chiffre d'affaires des entreprises du domaine de la récupération ainsi que d'un fort dynamisme dans les énergies renouvelables.

Les emplois environnementaux correspondent aux emplois dans les éco-activités. Ils sont directement engendrés par les activités environnementales des entreprises, des collectivités ou des associations.

L'emploi environnemental en France est estimé à 452 600 équivalents temps plein en 2010. Les domaines les plus importants en termes d'effectifs sont ceux des déchets, des eaux usées et des énergies renouvelables.

Les effectifs ont augmenté de 4,5 % contre 0,1 % dans le reste de l'économie. Après une contraction en 2009, les éco-activités retrouvent leur rythme de croissance antérieur¹³.

L'emploi environnemental par domaine



Source : SoeS, 2012

Notes : données provisoires

Champ : France entière

¹² Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

¹³ CGDD

Perspectives

Les éco-activités représentent un axe de développement économique (mais aussi social) porteur pour Rennes Métropole. Elles sont porteuses à la fois de croissance économique (création d'activités nouvelles) et par là même d'un gisement d'emplois potentiels (et peu délocalisables) pour le territoire.

Les perspectives économiques et sociales qui lui ont trait sont donc tout à fait en phase avec une volonté de développement économique soutenable du territoire.

Garantir un développement économique et des emplois pérennes ancrés sur le territoire

Les éco-activités offrent donc des perspectives de création d'activités économiques nouvelles (émergence de nouveaux marchés, produits et services autour de la croissance verte) et par là même des emplois pérennes sur le territoire.

Elles permettent également d'assurer une diversification du tissu industriel (cf. partie 4.1) vers des secteurs en émergence (comme par exemple le génie écologique).

Limiter les impacts environnementaux du territoire

Le champ des éco-activités, dans ses principes même, vise le développement d'activités économiques aux impacts environnementaux moindre grâce à une mutation vers des modèles économiques plus sobres en ressources et en énergies non renouvelables.

Son ambition est de rendre les entreprises moins dépendantes des énergies fossiles et des matières premières non renouvelables et plus respectueuses de l'environnement.

Préparer la Ville de demain à faire face aux nouveaux enjeux

Sur le plan de l'urbanisme, les éco-activités (dans leur composante) visent une ville aux impacts limités sur l'environnement (consommation de foncier agricole maîtrisée, consommation d'énergie et d'eau optimisées, anticipation des impacts sur la qualité de l'air, la biodiversité, etc..). Elles sont un formidable levier en matière d'aménagement du territoire grâce à des approches plus durables de l'urbanisme à la fois sur des projets de construction d'éco quartier (Via Silva – Label Eco Cité) mais aussi de rénovation/réhabilitation durable de quartiers (à l'image des programmes de rénovation urbaine du Blosne ou de Maurepas).

Elles permettent, en outre, l'intégration de nouvelles solutions pour optimiser les problématiques de gestion de l'eau et de la biodiversité au sein d'espaces urbanisés.

Préconisations

Dans une perspective de création de nouveaux marchés et de développement de gisements d'emplois sur le territoire en lien avec la croissance des éco-activités. Rennes Métropole peut à la fois s'appuyer sur ses partenaires mais également favoriser l'expérimentation au travers d'une prise en compte des usages.

Articuler acteurs et filières et pérenniser la logique de co-construction partenariale

Sur ces sujets transversaux, il est nécessaire de décloisonner les approches uniquement filières et croiser usages, technologies, économie, acteurs et filières.

Cela nécessite un dialogue permanent avec les partenaires à l'échelle territoriale.

Sur cette question, Rennes Métropole adopte déjà cette philosophie générale (d'actions) au travers d'un certain nombre de projets (Plan Climat Energie Territorial, Plan Véhicule Vert Breton, IDA¹⁴, etc..) et dispose de partenaires tels que la MEIF, le Codespar ou encore le cluster Eco origin afin de pérenniser cette logique de co-construction entre partenaires du territoire autour des éco-activités.

Encourager et utiliser le droit à l'expérimentation

Afin de réduire les incertitudes liées aux évolutions des usages et des utilisateurs, Rennes Métropole doit encourager la création et l'évaluation de nouvelles solutions. Il s'agit en outre d'encourager le droit à l'expérimentation.

Concrètement, cela peut se traduire par des appels à projets ou appels à candidatures lancés par la collectivité autour d'expérimentations relatives aux éco-activités, à l'image de ce qui est réalisé dans le cadre du Plan Véhicule Vert Breton. Il s'agit d'un outil facilitant l'expérimentation et la mise en œuvre de projets innovants sur le territoire.

L'autonomie énergétique au Mené

Dans les Côtes d'Armor, la communauté de communes du Mené, avec ses 6 500 habitants s'est engagée dès 2005 à atteindre une autonomie énergétique. Pour y parvenir, elle s'appuie sur l'exploitation de différentes sources d'énergies : tracteurs avec des huiles de colza, réseaux de chaleur, parc éolien... Une usine de méthanisation a également été mise en place depuis 2011. A partir du traitement des lisiers et des boues, elle doit couvrir les besoins en électricité de 4 000 foyers (hors chauffage) et diminuer les émissions d'oxyde de carbone de 9 800 tonnes par an. Cette démarche a un objectif environnemental évident. Elle a aussi une vocation économique puisqu'elle permet de réduire la facture énergétique, qui représente 11 millions d'euros. De plus, elle contribue à la diversification des activités économiques du territoire, jusqu'ici spécialisé autour de l'industrie agroalimentaire, et donc au maintien des emplois.

¹⁴ Innovation Domicile Autonomie

**Faire des énergies
renouvelables une
transition vers l'autonomie
énergétique et un levier
de croissance économique**

Focus sur les énergies renouvelables

Constats

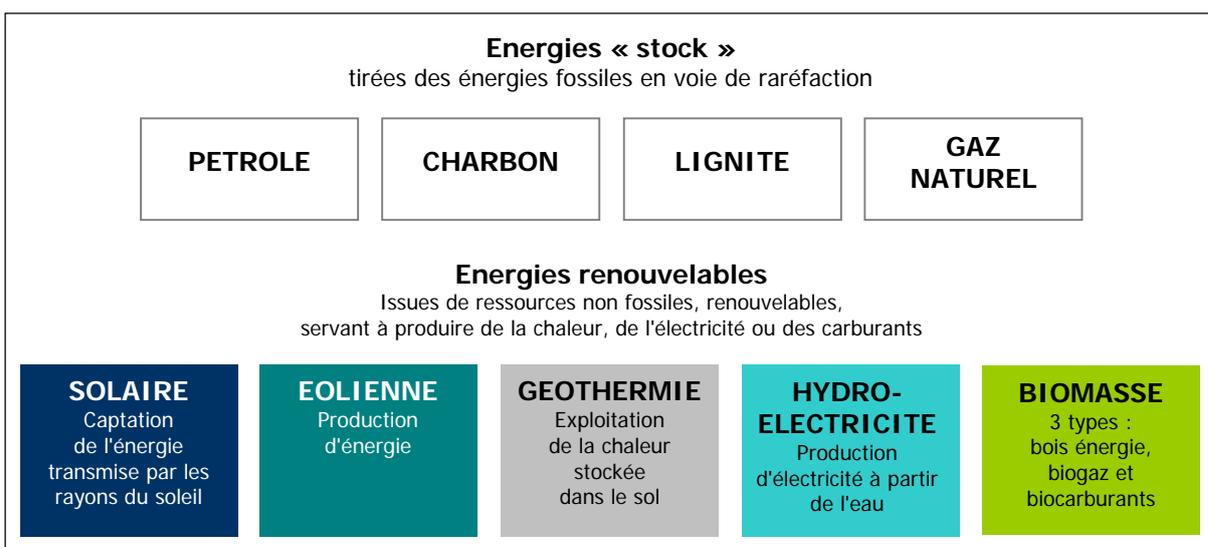
Les énergies renouvelables sont une des composantes des éco-activités. Au vue de leur potentiel de développement, le Codespar a souhaité, dans le cadre de cette contribution, faire un focus spécifique sur ce champ.

Le territoire s'inscrit dans une région où l'approvisionnement énergétique est un vrai facteur de vulnérabilité. En effet, la Bretagne produit seulement 8% de sa consommation électrique¹⁵. Néanmoins, elle dispose d'atouts majeurs, avec sa façade maritime notamment, qui sont encore peu exploités. Les énergies renouvelables représentent 9% de la consommation finale. Leur part, bien que relativement faible, a connu une croissance de 63% depuis 2003. La volonté du territoire d'investir le champ des éco-activités s'est catalysée avec la création du cluster Eco Origin en 2010.

Perspectives

Le défi énergétique est un enjeu majeur. En effet, le coût de l'énergie a des répercussions importantes pour les acteurs du territoire : logements, déplacements, chauffage... Une partie de la population risque à terme de ne plus pouvoir se déplacer pour se rendre à son lieu de travail, en raison de la flambée des prix du carburant. Effectivement, on observe une hausse du poste "énergies" dans le budget des ménages. Les entreprises sont elles aussi concernées. L'écologie industrielle (pratique visant à limiter l'impact de l'industrie sur l'environnement) devient d'ailleurs un enjeu majeur embrassant, entre autre, la question des énergies renouvelables.

Les différentes sources d'énergie



Source : Observ'ER

¹⁵ CESER Bretagne, Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?, 2012

Le défi énergétique pose avant tout la question de l'efficacité énergétique du territoire et par là même celle d'un territoire sobre et économe en énergie. (Cf. partie 4.2.5 Bâtiment et éco construction).

Toutefois, le passage d'une énergie centralisée produite ailleurs à une énergie produite localement peut constituer une véritable opportunité pour le territoire. Actuellement, la plupart des énergies renouvelables sont sous-exploitées. Certaines nécessitent pour être exploitées des procédés techniques, qui étant encore peu matures, sont onéreux. Mais, leur essor pourrait se traduire par une baisse des coûts.

Les collectivités et l'Etat peuvent jouer un rôle incitatif pour favoriser le développement de ces énergies. Néanmoins, ces mesures doivent veiller à la pérennisation des filières. A cet égard, le récent moratoire sur les énergies photovoltaïques et l'absence de cadre fiscal lisible ont contribué à déstructurer la filière et à freiner le développement de cette énergie.

Préconisations

- Pour promouvoir l'écologie industrielle, envisager la mise en place de démarches de mutualisation des ressources entre entreprises à l'échelle d'une zone d'activités par exemple.
- Développer les boucles technologiques et les boucles d'énergie locales multisources. Il s'agit de tester des solutions technologiques, les comportements des usagers.
- Valoriser les réseaux intelligents et les smartgrids. D'une part, ils permettent une optimisation de la consommation d'énergie. D'autre part, ils pourraient constituer un outil d'optimisation de la production pour le secteur industriel
- Une réflexion doit être engagée sur les mécanismes de financement pour soutenir ces nouveaux modèles énergétiques. On pense notamment à l'investissement citoyen. Des zones franches pourraient être constituées afin de tester des solutions en s'affranchissant de manière provisoire du cadre réglementaire contraignant, tout en vérifiant la pertinence de la démarche.
- Imaginer la mise en place d'un label énergie à l'échelle locale.
- La mise en place d'un « Rennes Atalante Energie » pourrait contribuer à accélérer le processus de mutation.
- La transition énergétique passe par la mobilisation des acteurs de l'enseignement supérieur, et au-delà de la formation dans son ensemble qu'elle soit initiale ou continue.

**Maintenir l'équilibre entre
l'espace agricole et l'espace
urbain en valorisant
les liens entre eux et le
renouvellement
des pratiques agricoles**

Agriculture, agroalimentaire

Constats

L'agriculture représente un enjeu économique et sociétal important. Elle occupe une part importante dans le développement de l'agglomération. En effet, le territoire s'inscrit dans la première région agricole française, et dans le premier département laitier de France¹⁶. De plus, en raison de l'aménagement sous forme de ville-archipel, une des richesses de la métropole rennaise est de conjuguer un espace urbain avec la proximité des espaces agricoles. Ce contexte est favorable à la valorisation de l'agriculture. Aujourd'hui, les ressources agricoles sont aussi valorisées à travers une industrie agroalimentaire forte. Ce secteur qui emploie près de 3 000 personnes au niveau de la Métropole Rennaise, connaît un dynamisme certain.

Perspectives

L'agriculture est amenée à se renouveler pour mieux prendre en compte l'impact environnemental, mais aussi les évolutions des comportements alimentaires. En effet, de plus en plus, le consommateur est demandeur de produits naturels, issus d'une agriculture de qualité, biologique ou raisonnée même si le critère du prix demeure une variable déterminante. Or, des marges de progression importantes existent. A l'échelle du Pays de Rennes, seuls 2,9% de la Surface Agricole Utile sont occupés par l'agriculture biologique, un taux largement inférieur à l'objectif défini par le Grenelle de l'Environnement (6% en 2012 et 20% en 2020)¹⁷. De plus, on observe une attention croissante portée à l'origine de la production. Ce contexte est favorable à l'essor des circuits courts ou de proximité, qui peuvent contribuer à la relocalisation de la production. D'ailleurs, le Programme Local de l'Agriculture rappelle l'importance de renforcer les liens entre les citoyens et les agriculteurs. Ces liens peuvent s'exercer au niveau individuel mais aussi dans le cadre de la restauration collective, où une partie de l'approvisionnement peut s'effectuer auprès de producteurs locaux. Depuis 2011, la législation facilite ces modalités d'approvisionnement grâce à l'introduction de la notion de circuits courts dans le Code des marchés publics¹⁸.

Préconisations

- Favoriser et renforcer la diversité des circuits d'approvisionnement en valorisant les circuits courts alimentaires par exemple.
- Développer des outils et plate formes de mutualisation de la production agricole locale afin d'offrir à la restauration collective des conditions (en volume et fréquence) favorables à l'approvisionnement en circuits courts alimentaires.
- Valoriser les liens entre les citoyens et les agriculteurs, notamment par les formes de vente à la ferme, ou de vente de panier qu'ont fait connaître les AMAP¹⁹.

¹⁶ Codespar, Industries agroalimentaires du bassin de Rennes, 2008

¹⁷ Codespar, Le développement du bio et son impact sur les emplois, 2011

¹⁸ Décret n°2011-1000 du 25 août 2011

¹⁹ Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Entre coordination logistique à l'échelle du grand Ouest et logistique urbaine, des leviers de développement économiques existent

Un carrefour logistique en matière de transport de marchandises

Constats

En matière de transport de marchandises, la métropole rennaise bénéficie d'un positionnement géographique lui permettant de jouer un rôle majeur sur le plan logistique.

En effet, la métropole rennaise est à la fois un lieu de collecte, de livraisons mais aussi de transit de marchandises. Elle joue un rôle prépondérant dans les transports intrarégionaux, tout en se situant à l'interface des flux de marchandises de niveau interrégional voire même international.

Perspectives

La métropole rennaise, au travers de son positionnement géographique peut jouer un rôle de tout premier ordre en matière de logistique.

L'enjeu est bien de positionner la métropole comme un lieu de coordination interrégionale en matière de logistique et générer ainsi des activités économiques connexes (coordination et gestion des flux, fonctions de groupage - dégroupage : « Cross Docking », stockage, multimodalités, etc..).

Préconisations

- Renforcer le rôle de coordination et d'interface de la métropole rennaise à l'échelle du grand Ouest.
- Développer des activités économiques nouvelles autour de la logistique s'appuyant sur les outils TIC et la multimodalité sur lesquels la métropole rennaise est en pointe.

Les livraisons de marchandises en centre ville

Constats

Sur un plan économique, la question de la livraison des marchandises en ville est essentielle pour le secteur du transport dans la mesure où la livraison du dernier kilomètre est la plus coûteuse pour les transporteurs (20 % du coût total de la chaîne de valeur).

Les enjeux économiques autour de la logistique urbaine touchent également à l'armature commerciale dans la mesure où l'approvisionnement des points de vente est essentiel à la dynamique commerciale du centre ville (représentant 451 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2011²⁰).

La métropole rennaise, pivot logistique du grand Ouest ?

Quelques chiffres concernant le transport de marchandises dans le département d'Ille et Vilaine

- **Flux interrégionaux de transport de marchandises**
L'Ille et Vilaine représente 56% des flux entrants et 61% des flux sortants (sur 45 millions de tonnes au total dans la région en 2010).
- **Flux intra régionaux de transport de marchandises**
L'Ille et Vilaine représente 31% des flux de marchandises que ce soit en provenance ou à destination (sur 115 millions de tonnes en 2010).
- **Flux internationaux de transport de marchandises**
L'Ille et Vilaine représente 40% des échanges entre la Bretagne et l'étranger (sur 18 millions de tonnes en 2010).

Source : Mémento des transports, 2011 - ORTB

²⁰ Source : Diagnostic commercial du bureau d'étude PIVADIS pour le syndicat Mixte du Pays de Rennes

Enfin, la montée en puissance du e-commerce bouleverse également les modes de distribution des produits générant une augmentation des livraisons en centre ville.

(La croissance du e-commerce est évaluée à +13% par an sur les 5 prochaines années, selon les études prospectives de la Fédération de la Vente à Distance).

Toutefois en vue de limiter la congestion des centres villes et anticiper sur les objectifs imposés par le Grenelle visant à réduire de 20% les Gaz à Effets de Serre dans le domaine des transports à l'horizon 2020²¹, un certain nombre de solutions collectives et durables doivent être imaginées afin de construire un nouveau modèle de Logistique Urbaine adapté à ces enjeux territoriaux.

Espace de logistique urbain à Lyon

Intégré au sein d'une zone de 1000 m² dédiée aux transports doux et à la mobilité, la Société d'Economie Mixte Lyon Parc Auto a lancé en juin 2012 un Espace de Logistique Urbaine dédié à la livraison du dernier kilomètre en centre ville.

Un partenariat avec le transporteur Deret permet de réaliser les livraisons en véhicules électriques. L'économie en GES est estimée à 14 tonnes par an.

Perspectives

L'enjeu en matière de Logistique Urbaine est d'imaginer des solutions concertées permettant une réduction de l'impact environnemental de la livraison de marchandises en ville (émission de GES, consommation énergétique, polluants atmosphériques locaux, nuisances sonores) tout en maintenant la rentabilité économique et la chaîne de valeur des professionnels (commerçants, chargeurs, transporteurs, etc..).

Sur cette thématique de la Logistique Urbaine, Rennes Métropole a saisi le Codespar afin de mener une étude sur les leviers d'actions possibles en matière de Logistique Urbaine. Cette démarche associe l'ensemble des parties prenantes de la Logistique Urbaine. L'enjeu est bien de co-construire une démarche innovante en matière de livraison de marchandises en centre ville.

Les travaux du groupe projet du Codespar sur la logistique urbaine sont en cours, le diagnostic est en cours de réalisation. La phase de préconisations et de mise en œuvre de d'expérimentation devrait intervenir à l'échéance du second semestre 2013.

Préconisations

- Imaginer des solutions concertées permettant de mettre en œuvre des actions innovantes en matière de mobilité décarbonée.
- Accompagner les initiatives économiques publiques et/ou privées innovantes en matière de logistique urbaine sur le territoire.
- Favoriser les projets de coopération et de mutualisation entre acteurs économiques (commerçants, restaurateurs, producteurs, transporteurs, etc..).

²¹ 30% des émissions de GES sont liées au transport selon le chiffrage réalisé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de Rennes Métropole

Le bâtiment / L'éco-construction

Le bâtiment peut être entendu à la fois comme logement, mais également comme « hébergeur » d'activités humaines et économiques c'est-à-dire bâtiment non résidentiel.

Le secteur du bâtiment est une composante essentielle du tissu économique rennais, employant 11 200 salariés sur la métropole en 2010²². Malgré une dynamique de construction de logements neufs importante renforcée par le Plan Local de l'Habitat (objectif de production de 4500 logements neufs par an), les effectifs de ce secteur se sont érodés cette année (-1,5%). Globalement, le marché du bâtiment se trouve dans un contexte économique difficile, la situation locale n'est pas épargnée.

Toutefois les obligations réglementaires imposées dans le cadre de la loi Grenelle 2 ainsi que les axes stratégiques définis dans le Plan Climat Energie territorial²³ vont induire des besoins importants en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments mais aussi en matière d'équipement en matériel EnR (énergies renouvelables), autant de gisements potentiels d'activités qui devraient « compenser » cette baisse tendancielle du marché du bâtiment.

Constats

Logement

Selon les estimations réalisées dans le cadre du Plan Climat Energie territorial de Rennes Métropole, l'habitat représente 27 % des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) du territoire.

L'objectif de 36 000 logements neufs programmés sur 8 ans améliorera directement les performances énergétiques globales du parc de logement rennais. En effet, sur le plan de la consommation énergétique, le chauffage représente 60 % de l'émission des GES du secteur, les deux tiers étant imputables aux bâtiments construits avant 1975.

La mise en place par Rennes Métropole d'un espace ressource dédié à la rénovation de l'habitat privé s'avère donc être un outil pertinent pour répondre à ces enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels.

Au-delà de ces questions de performance énergétique et de l'impact environnemental du logement, la question des impacts sur la santé (qualité de l'air intérieur, accessibilité, etc...) est également un enjeu notable.

²² Source : MEIF

²³ Le Plan Climat Energie Territorial un enjeu de développement solidaire pour Rennes Métropole

La rénovation thermique des bâtiments : une priorité nationale

Extraits de la feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale du 14 et 15 septembre 2012 :

- à terme, mettre aux meilleures normes énergétiques un million de logements neufs et anciens par an ;
- lancer un appel à projets national qui sélectionnera les projets locaux en matière de rénovation thermique afin d'aider à leurs financements et/ou leur déploiement ;
- inscrire dans les missions de la Banque Publique d'Investissement le soutien public à l'innovation et aux investissements dans les secteurs de la transition écologique et énergétique (rénovation thermique, énergies renouvelables, ecotechnologies).

La rénovation, un levier de création d'emploi ?

Au-delà de la construction neuve comme levier d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, un des enjeux identifiés dans le cadre du PCET est d'accompagner la rénovation thermique du parc de logements anciens privés.

Cet enjeu est conforté par les objectifs de performance énergétiques fixés par la loi Grenelle 2 visant à réduire la consommation énergétique de 38% d'ici à 2020 pour les logements existants.

Cette obligation réglementaire ouvrirait un potentiel de 3110 logements à rénover chaque année d'ici 2020 sur le bassin d'emploi²⁴. Cet effet Grenelle va modifier la nature des besoins de la clientèle et donc des marchés. La question de l'impact économique de ces mesures sur les volumes des marchés reste aujourd'hui ouverte. En d'autres termes, cet effet Grenelle va-t-il créer de l'activité supplémentaire et donc de l'emploi dans le secteur du bâtiment ou simplement compenser la baisse tendancielle du marché ?

Bâtiments non résidentiels

Selon la FNAIM 35 (Fédération des Agences Immobilières), en 2010, 85 000 m² de surfaces de bureaux ont été loués ou vendus. Sur ces 85 000 m² seulement 38 000 m² sont des surfaces neuves. Il y a donc à Rennes et dans les communes limitrophes une forte abondance de produits anciens. Actuellement, le total disponible est de 75 000 m² dont 50% sont à rénover.

Le secteur tertiaire totalise 80 % de la consommation électrique du territoire. Ce sont les conclusions des évaluations menées dans le cadre du PCET de Rennes Métropole.

L'enseignement et les commerces représentent à eux seuls près de 40 % de l'émission de CO₂ du secteur (respectivement 20 % et 19 %), les bureaux contribuent à 15% des émissions de GES. Aujourd'hui, un des enjeux clé identifié dans le cadre du PCET est la maîtrise de la consommation énergétique dans ce secteur d'activité. Là encore des besoins vont apparaître à court terme dans l'aménagement et la construction en basse énergie.

²⁴ Bâtiment et EnR, diagnostic Emploi formation, CERC Bretagne

Perspectives relatives au bâtiment et à l'éco-construction (logements et bâtiments non résidentiels)

Changer l'usage des bâtiments et jouer la carte de la réhabilitation

Dans une démarche prospective, il faut imaginer un changement de fonctionnement de l'habitat, créer de nouveaux usages autour des bâtiments, mixant davantage bâtiments à usage d'habitation et bâtiments non résidentiels afin d'optimiser l'Espace et la consommation de ressources.

La **rénovation** du bâti ancien est un axe stratégique notamment dans une logique de développement d'un territoire harmonieux, valorisant son patrimoine, optimisant ses ressources.

La réhabilitation de l'existant s'inscrit parfaitement dans une logique de développement soutenable du territoire.

Imaginer de nouveaux modes constructifs

Il faut donc imaginer de nouveaux modes constructifs, de nouvelles formes architecturales et notamment dans le cadre de réhabilitation.

En d'autres termes, imaginer des bâtiments beaucoup plus sains et moins énergivores dans une logique d'éco-construction.

Cette nécessité s'impose de fait au travers de la RT 2012²⁵ en imposant des règles fortes en matière de construction de bâtiments neufs.

Dans cette perspective, valoriser les nouveaux matériaux, peu consommateurs d'énergie, utiliser des produits qui améliorent la qualité énergétique des bâtiments (isolants naturels par exemple) sont autant de solutions concrètes à promouvoir.

Renforcer davantage encore l'approche durable de la construction et de l'urbanisme

Les éco-quartiers, quartiers durables, intégrant des considérations liées aux transports, à la densité et aux formes urbaines, mais également à une meilleure mixité sociale et fonctionnelle avec la participation de la société civile sont des outils à promouvoir. Ceci, dans une perspective de prise en considération des enjeux environnementaux (performance énergétique, gestion de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité) urbanistiques et sociaux.

Il est à noter qu'un certain nombre de projets sont en phase de maîtrise d'ouvrage (Via Silva par exemple) voire déjà opérationnels comme le quartier de la Courrouze.

Un besoin d'accompagnement des professionnels vers ces nouveaux marchés

Selon la Cellule économique de Bretagne, le marché de la performance énergétique et de l'amélioration de la qualité environnementale pèse à l'échelle du bassin d'emploi rennais 221 millions d'euros sur les 1,5 milliards d'euros que représente le secteur du bâtiment (construction et amélioration).

²⁵ Conformément à l'article 4 de la loi Grenelle 1, la Réglementation Thermique 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/(m².an) en moyenne

Un pôle de compétence Bâtiment basse consommation de Mulhouse Métropole

Pour encourager la construction et la rénovation économe en énergie, qu'elle soit publique ou privée, Mulhouse Alsace Agglomération a créé, en mars 2009, le pôle de compétence Bâtiment basse consommation. Ce pôle rassemble des entreprises, des institutions et des fédérations professionnelles qui développent la filière de la rénovation thermique des bâtiments, condition nécessaire pour économiser l'énergie.

Le pôle vise à créer un réseau et s'appuie sur la complémentarité des pratiques professionnelles pour dynamiser le secteur de la basse consommation et créer des emplois.

La Green Valley d'Epinal

La communauté d'agglomération d'Epinal-Golbey soutient depuis 2009 une Green Valley positionnée sur l'éco-construction et les éco-matériaux. En tant que "grappe d'entreprises", elle fédère un réseau de petites et moyennes entreprises, d'acteurs de l'innovation et de la formation situés sur un même territoire. Des collaborations sont ainsi nouées avec le Campus Fibre de l'université H.Poincaré de Nancy, avec le pôle de compétitivité Fibres basé à Epinal. Du côté des entreprises, on peut citer Norske Skog, leader européen du papier journal, qui s'est rapproché de NRGaia 88, jeune entreprise positionnée sur la ouate de cellulose. En 2012, la Green Valley a vu arriver Pavatex, industriel suisse, leader des panneaux de fibres de bois.

Les objectifs de réduction de la facture énergétique de l'habitat au sens large (tant du côté de l'habitat que des bâtiments non résidentiels) fixés dans le cadre du PCET de Rennes Métropole, appuyés par un cadre réglementaire plus coercitif (loi grenelle et normes BBC 2013, Réglementation Thermique 2012) donnent aux professionnels du secteur un cadre structurant pour asseoir une stratégie de développement économique sur ce marché à l'horizon 2020.

Néanmoins, ces nouvelles niches de marché générées par l'environnement réglementaire, nécessitent une adaptation des compétences et savoirs faire techniques des professionnels en place au travers de la formation notamment.

Les besoins de renouvellement de compétences liés à la mobilité et au vieillissement des effectifs en place vont également générer des besoins de formation des compétences pour les nouveaux entrants sur ces métiers.

Tout l'enjeu est d'accompagner les professionnels de la filière vers ces marchés tant dans leur stratégie commerciale que dans la gestion prévisionnelle de leurs emplois et compétences.

Le rôle des politiques publiques comme facilitateur

Ces questions sont bien évidemment à lier avec les politiques publiques qui doivent d'une part impulser les projets, créer les conditions favorables au développement d'initiatives autour de cette thématique de l'éco construction et de la réhabilitation de l'existant. (cf. encadré sur la Green Valley d'Epinal).

D'autre part, accompagner les professionnels du secteur vers ces marchés en favorisant l'adaptation des compétences (rôle d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale par exemple).

Animer une réflexion plus large avec les représentants d'autres filières

Enfin, il convient de sortir d'une logique mono filière et d'animer une dynamique inter filières, créer des passerelles entre elles (industrie, production agricole, etc...).

C'est aussi un des enjeux forts pour le secteur du bâtiment et sur un plan plus global du développement des filières de demain.

Préconisations

- Faire de la réhabilitation et du multi-usage des bâtiments un axe stratégique de la politique locale de l'habitat
- Développer les nouveaux modes constructifs moins énergivores
- Accompagner les professionnels du bâtiment et les compétences vers le marché de la rénovation thermique, au travers de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
- Animer une dynamique de coopération interfilière
- Continuer à articuler le développement de la filière en cohérence avec les différents documents de planification de Rennes Métropole (Plan Local de L'habitat, Plan Climat Energie Territorial, Plan de Déplacements Urbains, etc...)

Approche transversale aux filières : le numérique comme un outil de croisement entre les filières

Constats

La métropole rennaise bénéficie de la présence de grands donneurs d'ordre dans le domaine des télécommunications. Le secteur des TIC à l'échelle de la métropole rennaise représente plus de 9 500 emplois, c'est un secteur en croissance soutenue depuis plusieurs années, une véritable « locomotive » pour le secteur des services aux entreprises. Rennes est reconnue comme pilier de la production de richesse dans le domaine des TIC.

Néanmoins, dans ce secteur, la concurrence mondiale est accrue et l'enjeu pour la métropole rennaise est d'innover sans cesse, entre autres, pour maintenir son avantage concurrentiel.

En matière de numérique, l'approche collaborative est une signature locale. Rennes est depuis de nombreuses années un **laboratoire en matière de numérique**, elle offre les conditions pour expérimenter, mener des projets collaboratifs croisant entreprises et recherche académique.

De nombreux dispositifs et outils d'accompagnement au service du développement du numérique sont déjà inscrits sur le territoire :

- Pôle de compétitivité Image et Réseaux
- IRT B-Com
- l'ouverture des données numériques à Rennes (politique d'open data),
- la cantine numérique rennaise
- la Novosphère
- ...

Ils sont des gages de pérennité de cet écosystème vigoureux favorable au développement d'initiatives.

Mais, le numérique n'est pas une finalité, il **s'agit bien d'un moyen** au service d'une stratégie plus globale.

Perspectives

Saisir les nouveaux marchés liés au numérique

Le secteur des TIC est lui aussi concerné par le « verdissement » de ses activités. Cela représente des perspectives de nouveaux marchés que les acteurs locaux doivent anticiper en vue d'être positionnés sur ces nouveaux marchés.

Créer des passerelles entre les filières et permettre le développement du territoire.

Le numérique doit permettre de créer des passerelles entre les secteurs et filières, des mises en synergie, de la créativité entre acteurs d'horizons pluriels.

Grâce au collaboratif (le web 2.0), chacun peut aujourd'hui être contributeur et alimenter en contenu les réflexions et les projets en jouant ainsi la carte de la complémentarité des approches.

Des habitudes de travail en réseau sont établies, liant politiques publiques ambitieuses, dynamisme associatif, pôles technologiques et entrepreneuriat.

Les outils technologiques permettent la création de contenu en s'appuyant sur l'intelligence collective et la participation de chacun.

Préconisations du Conseil de Développement de la Métro (Grenoble) en matière de développement du numérique

Le Conseil de développement de la Métro (Grenoble) a récemment au travers d'une auto saisine réalisé une contribution sur les conditions de mise en place d'une politique publique du développement numérique.

Partant du constat que le développement du numérique ne passait plus uniquement par les technologies mais aussi et surtout par les données et les usages et services associés, le Conseil de développement de la Métro a axé sa contribution autour de trois axes de développement :

- l'aménagement numérique, condition prérequis pour le développement des services ;
- l'accompagnement des usages ;
- les conditions et les moyens pour favoriser le déploiement de services, notamment à travers une politique de gestion des données.

Cette approche est également possible autour de thématiques telles que la mobilité ou le développement territorial. Rennes Métropole a d'ailleurs récompensé plusieurs applications développées à partir de la mise en libre service des données.

Du rôle essentiel de la collectivité en tant qu'utilisateur du numérique

La collectivité appréhende souvent son rôle comme promoteur des initiatives numériques. Néanmoins, elle doit aller plus loin en utilisant le support numérique dans sa relation aux citoyens (e-démocratie, e-participation), mais aussi dans la diffusion et l'ouverture de l'information vers la société civile (politique d'open data, travail collaboratif).

Passer du "penser ensemble" à "l'agir ensemble".

Le territoire bénéficie d'une forte culture du travail collaboratif appuyé par des outils technologiques jugés aujourd'hui efficaces (sur le plan de l'infrastructure, du réseau et débit).

L'enjeu aujourd'hui est bien d'aller au delà de ces phases collaboratives d'émergence de projets et passer à des phases plus opérationnelles.

En d'autres termes, une démarche collaborative efficace doit permettre le passage du « penser ensemble » à « l'agir ensemble ».

Il s'agit donc de faire de Rennes un territoire d'expérimentation et être le plus facilitant pour développer la mise en œuvre de projets notamment sous forme de « clustérisation ».

Préconisations

- Utiliser le numérique comme un moyen de croisement entre les différentes filières.
- Par exemple, sur les questions de construction et d'urbanisme durable (cf. supra 4.2.5 Bâtiment et éco-construction), les TIC sont un formidable outil de travail collaboratif et d'expérimentation collective permettant de sortir d'une logique de filière.
- Favoriser le numérique en tant qu'outil de démocratie participative et d'intelligence collective.
- Les technologies sont matures (réseaux, débits, matériel, Smart Grids, etc..), il faut maintenant « passer à la création de contenu » et à l'appropriation collective.

Conditions de réussite du développement économique et la dynamisation de l'emploi

Favoriser le développement d'une économie soutenable dans sa croissance plaçant l'homme au cœur de son projet

Un des enjeux forts en matière de développement économique pour Rennes Métropole est de pouvoir favoriser un mode de développement plaçant l'Homme au cœur des projets.

L'Economie Sociale et Solidaire de part ses valeurs place l'homme au cœur des projets. Elle répond en partie à cet enjeu, mais cette forme d'économie n'en est pas le levier exclusif.

Certaines pistes d'actions ont été évoquées sur cette thématique, comme par exemple :

- le développement des monnaies alternatives et les SEL (Systèmes d'Echange Locaux) ;
- le mécénat de compétences (apport de savoirs faire d'un salarié à une association sur son temps de travail) ;
- la mise à disposition de locaux d'entreprises à destination des associations.

Dans le cadre de la RSE (responsabilité sociale des entreprises), de nombreuses entreprises mettent aujourd'hui en œuvre de bonnes pratiques tant sur le plan social, environnemental qu'en matière de gouvernance renforçant la place et le rôle de l'homme dans l'Entreprise.

Il s'agit bien de décloisonner les différentes formes d'économie, créer de la porosité entre le monde de l'Economie Sociale et Solidaire et le monde économique « classique », permettre des liens et des coopérations entre entreprises et associations dans des situations de travail concrètes afin de faire se rapprocher les deux mondes.

Du point de vue de la Collectivité, un certain nombre de leviers sont pertinents afin de renforcer cette approche.

D'une part, la collectivité peut favoriser la Responsabilité Sociale des Entreprises en élaborant des critères de sélection des entreprises intervenant dans le cadre des marchés publics (Clauses d'insertion par exemple).

D'autre part, elle peut appuyer le développement du secteur associatif, secteur employeur et générateur d'activité économique et de lien social sur le territoire.

L'Economie Sociale et Solidaire

Les principes de l'ESS

- Liberté d'adhésion
- Non lucrativité individuelle
- Gestion démocratique
- Indépendance
- Utilité sociale

L'ESS dans le pays de Rennes

(Source : ORESS)

- 11% des emplois
- 25 500 salariés
- 650 millions d'euros de masse salariale
- 2200 établissements

⇒ Croissance de l'emploi dans l'ESS = 10% entre 2005 et 2010 sur le Pays de Rennes

Continuer d'articuler politique de développement économique et politique de l'emploi

Une expérience de GPEC-T lancée sur le Pays de Brocéliande

Activ'emploi, la plateforme de GPEC mise en place par la MEIF et l'UE35, lance en 2012 une démarche de GPEC-T à l'échelle du Pays de Brocéliande. Pour que des résultats concrets puissent être atteints, il a semblé nécessaire de circonscrire la démarche. A partir du diagnostic socio-économique, ce sont les TPE qui ont été identifiées comme la priorité. Une enquête sous forme d'entretiens individuels avec les dirigeants a été menée en mai et juin auprès d'une centaine d'entreprises. Cette démarche devra être suivie pas à pas pour en capitaliser les enseignements et identifier les possibilités d'essaimage sur d'autres territoires.

Parce que les politiques de développement économique ne génèrent pas nécessairement de l'emploi, il faut renforcer l'articulation entre ces deux politiques. En effet, les politiques de développement économique identifient certaines filières comme stratégiques. Mais, l'expansion de cette filière sera possible à condition que les acteurs du territoire disposent des compétences adaptées. La formation joue à cet égard un rôle essentiel. Pourtant, dirigeants comme salariés mobilisent peu les dispositifs existants, à l'instar du Droit Individuel à la Formation (DIF). Il faut donc travailler à la valorisation de la formation pour que le dirigeant la considère comme un moyen de faire monter en compétences ses salariés, et que le salarié ne vive pas ce retour en formation comme une régression mais au contraire comme un tremplin lui permettant d'acquérir de nouvelles compétences. Le contexte économique que nous traversons conjuguant crise économique et mutations profondes, rend l'avenir incertain et les prévisions difficiles. Mais, précisément, il renforce le besoin d'anticipation des mutations, pour s'interroger sur le devenir des secteurs d'activités et du tissu d'entreprises. Il s'agit bien d'identifier les secteurs porteurs, les secteurs en déclin, et de favoriser les mutations professionnelles par le recours à la formation, dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels.

Pour mener à bien cette démarche, plusieurs étapes peuvent être mises en œuvre :

- établir un diagnostic du territoire autour des enjeux économiques et de l'emploi : santé financière des acteurs économiques du territoire, cartographie des actifs...
- identifier les secteurs qui vont décruster et les activités qui vont recruter, encourager la croissance et le développement d'activité économique ;
- informer et encourager les publics les plus fragilisés, accompagner leurs transitions, les transferts de compétences ;
- porter un regard précis et plus qualitatif sur les projets des demandeurs d'emploi et trouver l'adéquation entre bassin de vie et projets professionnels et pérennisation des emplois ;
- promouvoir les dispositifs et les structures mobilisables sur l'accompagnement des transitions ;
- rassembler autour d'un projet concerté les partenaires et élaborer des actions collectives en s'appuyant sur les compétences et les ressources des structures existantes.

La mobilisation des partenaires autour d'une telle démarche peut être facilitée par la signature d'une convention de partenariat, qui s'appuie sur une feuille de route précisant les différentes étapes, le niveau d'implication des acteurs, les moyens alloués, les résultats, les indicateurs et la méthode d'évaluation. De plus, ce type de démarche repose aussi sur une véritable qualité du dialogue social territorial afin que l'ensemble des parties prenantes (dirigeants, salariés, organismes de formation...) soient impliqués.

Rendre la stratégie lisible par l'ensemble des acteurs économiques du territoire

Le Codespar au travers de sa contribution souhaite réaffirmer le besoin de positionner la stratégie de développement économique de Rennes Métropole comme un élément structurant pour le tissu économique local. « C'est un guide pour les entreprises ».

Partant du constat que 90% des emplois du secteur privé se situent au sein des TPE / PME du territoire, il est fondamental de rappeler ici qu'elles sont une composante essentielle du tissu économique et de l'emploi du territoire.

Aussi, pour garantir une bonne lisibilité de sa stratégie d'intervention en matière de développement économique, Rennes Métropole doit donner des clés de lecture opérationnelles notamment aux PME / PMI du territoire sur la politique menée par l'agglomération en matière de soutien aux projets de développement des entreprises du territoire.

La croissance par l'innovation et par le développement d'expérimentations

De plus en plus, l'innovation est considérée comme un des principaux vecteurs de croissance des territoires. Le territoire rennais apparaît comme un laboratoire d'innovation. On pense par exemple à des innovations telles que la carte Korrigo ou à la future plateforme d'ingénierie culinaire. Mais, l'innovation n'est pas seulement technologique. Elle est multiforme : elle est aussi culturelle, organisationnelle, sociale ou encore liée aux usages. Or, hormis l'innovation technologique, les autres formes sont assez peu prises en compte dans les dispositifs de financement existants. Le territoire constitue un moteur de l'innovation à la fois par les investissements, les expériences qu'il réalise, mais aussi par l'énergie et la créativité des individus. Il faut conforter l'innovation en agissant sur différents leviers :

- l'agglomération doit accompagner le développement d'expérimentations efficaces sur le territoire, pour qu'il y ait un effet d'entraînement sur l'ensemble des acteurs économiques : Veille sur la créativité, susciter des pépinières d'idées, mélanger les genres (experts et profanes), faciliter la « clusterisation », ...
- s'appuyer sur l'expertise d'usage : expérimentation basée sur l'observation de l'activité réelle avec définition d'une obligation de résultats
- utiliser les appels à projets comme autant d'outils favorisant l'innovation sous toutes ces formes, appuyés par des dispositifs de financement adaptés à l'innovation et à l'intelligence économique (cf. 5.6 le rôle de la collectivité) ;
- développer des couveuses d'entreprises, ce qui faciliterait la recherche de financement pour les projets, et leur permettrait de s'inscrire dans des appels à projets européens voire internationaux.

Les entreprises de moins de 10 salariés du territoire représentent 90 % de l'emploi privé de l'agglomération. L'enjeu est de rendre la plus lisible possible la politique de Rennes Métropole en matière d'appui et de soutien auprès de ces PME / PMI.

Un territoire entreprenant favorisant la prise d'initiative

Dans une visée prospective, un des enjeux pour Rennes Métropole est de renforcer l'essaimage d'une culture de l'initiative et de l'entrepreneuriat sur son territoire.

Créer aujourd'hui les conditions de diffusion d'une culture entrepreneuriale et de l'initiative qui seront un gage du dynamisme économique de la métropole demain.

Il faut créer à l'échelle de l'agglomération, un environnement humain propice au développement des talents. Ces forces vives ne doivent pas simplement « venir » sur le territoire, c'est le territoire qui doit faire émerger des talents.

Pour cela, il convient de valoriser l'intelligence collective afin de susciter la prise d'initiative.

L'enjeu est bien d'insuffler de façon durable une culture entrepreneuriale et la prise d'initiative sur le territoire.

Le rôle de la collectivité : être un facilitateur de la mise en œuvre des projets

Dans cette perspective, le rôle de la collectivité au sens large est d'appuyer cette vision entreprenante du territoire, au travers d'une politique ambitieuse de soutien à l'initiative économique.

La collectivité par le biais d'un soutien à la fois technique (accompagnement, mise en réseau, promotion, etc..) mais aussi financier en direction des acteurs et initiatives économiques peut créer les conditions et un environnement permettant le déploiement d'activités innovantes sur le territoire.

Là encore, l'objectif est de positionner Rennes Métropole comme un « facilitateur des projets » et créer au travers de ce soutien un environnement favorable à la mise en œuvre d'une stratégie économique ambitieuse.

La créativité et l'innovation surtout au lancement de nouveaux modèles économiques nécessitent un investissement spécifique supportant une montée en charge plus lente inhérente au lancement de concepts innovants.

En matière de soutien à l'innovation économique la collectivité a un rôle à jouer dans le financement de ce type de projet.

Inscrire la politique de développement économique dans une logique de co-construction collective

Parmi les conditions de réussite à la mise en place d'une politique de développement économique soutenable, Rennes Métropole doit développer davantage encore la logique de co-construction dans laquelle elle inscrit ses interventions.

Cela nécessite une véritable volonté politique «de faire ensemble » en concertation permanente avec les partenaires économiques et sociaux du territoire, les acteurs associatifs et leurs réseaux, mais également avec l'ensemble des collectivités territoriales intervenant sur le champ du développement économique.

Cette logique participative est une des conditions garantissant un développement économique soutenable pour le territoire.

Développer des territoires autonomes, de taille critique

Du point de vue des citoyens, l'échelle de l'agglomération peut paraître parfois trop « administrative », certains habitants se voient isolés au sein de territoires enclavés et se sentent exclus de l'offre de service métropolitaine.

Il convient donc de « reconnecter » les habitants avec les lieux de vie.

En développant des « zones de taille critique », autonomes à la fois en termes d'offre de services à la population (garde d'enfants, transports, etc...), de commerce mais aussi de participation des habitants.

Les enjeux de ce type de développement territorial sont complexes :

- réduire la dépendance des habitants vis à vis du centre ville en renforçant des pôles de vie locaux ;
- favoriser un développement économique de proximité, favorable pour le tissu des entreprises locales ;
- attirer et ancrer durablement les entreprises au sein de ces pôles de vie.

Un certain nombre de conditions de réussite sont nécessaires :

- créer un dialogue social de proximité entre les citoyens, entreprises et collectivités ;
- créer une offre commerciale et de services dynamique et autonome répondant aux besoins de la population locale.

Transversalité institutionnelle, faire le lien avec les actions menées par la région Bretagne notamment

Pour mener à bien une stratégie économique ambitieuse sur ces différentes thématiques, le Codespar dans la présente contribution a mis en exergue un certain nombre de filières porteuses ou à potentiel (logistique, énergies renouvelables, agro alimentaires,...) ainsi que des thématiques transversales (le numérique par exemple) sur lesquelles des perspectives de développement semblent possibles. Parmi les conditions de réussite pour la mise en œuvre de cette stratégie métropolitaine, la coordination avec les politiques menées par la Région Bretagne est ses différents plans d'actions est fondamentale.

En effet, le Conseil Régional au travers de ses compétences dans le domaine du développement économique ou encore de la formation professionnelle, met en place un certain nombre d'actions notamment autour des énergies renouvelables, du numérique ou du Plan Véhicule Vert Breton (PVVB). Il semble donc nécessaire d'articuler, dans sa phase de formalisation, la future stratégie de développement économique de Rennes Métropole avec les axes de développement économique promus par la Région.

Faire de la stratégie économique et de dynamisation de l'emploi une démarche pérenne et évaluable

La mobilisation autour de la stratégie économique de Rennes Métropole a rencontré un vif intérêt au sein du Codespar. Il semble primordial que les acteurs du territoire partagent cette stratégie. Pour faciliter cette appropriation, il est souhaité la mise en place d'outils plus communicants qui résumeraient les principales orientations de la stratégie et son plan d'action, éventuellement sous la forme d'un guide (cf. 5.3). Par ailleurs, il semblerait souhaitable de mieux évaluer cette stratégie économique sur l'ensemble de sa mise en œuvre. Cela suppose la définition d'objectifs dès la phase d'élaboration de la stratégie mais aussi de critères et d'indicateurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre, sous forme de tableaux de bord par exemple, et pour qualifier les résultats obtenus.

En effet, il faudrait pouvoir mesurer l'impact des politiques de développement économique déjà menées pour définir l'évolution de la stratégie économique à venir.

Les suites de la démarche

- Les membres du Codespar ont témoigné un vif intérêt autour de cette démarche de contribution à la stratégie économique de Rennes Métropole. En effet, elle a permis une véritable appropriation des enjeux en matière de développement économique, et une réflexion sur les leviers dont dispose Rennes Métropole dans ce domaine. Ces échanges ont été riches grâce au croisement des regards des acteurs (entreprises, salariés, associations, experts...) qui constituent les forces vives du Conseil de développement. Ainsi, le Codespar réaffirme sa volonté d'être associé à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie économique de Rennes Métropole.
- Le Codespar lui-même entend poursuivre la dynamique lancée lors des 2 temps de mobilisation, à travers ses travaux. Ainsi, dès septembre 2012, une étude va être lancée sur le devenir du système productif sur le bassin d'emploi rennais. Elle s'interrogera sur les filières industrielles structurantes pour le territoire et questionnera leur devenir, en envisageant de nouvelles pistes de diversification. Les enseignements de cette étude pourront alimenter les réflexions de Rennes Métropole en matière de développement économique.
- De plus, le Codespar, par les projets qu'il mène tout au long de l'année contribue à l'anticipation des mutations (cellule de veille conjoncturelle...), à l'analyse des emplois (emplois dans le commerce...), au devenir des filières (étude sur la mobilité décarbonée en 2020...) mais aussi à la mobilisation des acteurs de la société civile autour d'enjeux majeurs (animation d'un groupe de jeunes citoyens, démarche autour de la précarisation...).

Contact :
Elise Bekari
02 99 86 65 83
e.bekari@codespar.org

Gaëlle chapon
02 99 86 65 80
g.chapon@codespar.org

Sébastien Gibert
02 99 86 65 82
s.gibert@codespar.org

**Note téléchargeable
sur le site**
www.paysderennes.fr

CODESPAR
4 avenue Henri Fréville
CS 40734
35207 RENNES Cedex 2

Tél. 02 99 86 65 80
Fax 02 99 86 65 85

Validée par le Bureau du Codespar le 11 septembre 2012, cette contribution a été réalisée à partir des réflexions issues des réunions de travail du 18 juin et 2 juillet 2012 dont les participants étaient :

Bertrand Germain (CFTC), Bertaux Laurent (CJD), Bouilly Jacques (CFDT, Vice-Président du Codespar), Bouvier Michel (les Amitiés sociales), Breheret Yolande (Parasol), Carfantan Gwénaëlle (CCI Rennes), Challan Belval Eric (La Feuille d'érable), Chauou William (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35), Closier Philippe (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35), Coignard Michel (UNA), Coldefy Anne (Ligue de l'enseignement, Présidente du Codespar), Daniel Hervé (Créativ), Debroize Michelle (Chambre d'agriculture 35), Dubois Yannick (CFTC), Erhel Daniel (ARCS), Feltmann Béatrice (Cluster Eco origin), Goossens Lionel (Coliposte), Hervé Jean-François (Concordia), Jehannin Mathieu (Apec), Jestin Robert (Union des Entreprises 35, Vice-Président du Codespar), Jezequelou Loïc (CCI Rennes), Langlois Rémy (CCI Rennes), Le Duff Philippe (Ker Soazig), Leguen-Body Colette (Ordre des médecins 35), Le Séguillon Antoine (CFE-CGC), Léger Alain (ATD-quart monde), Lemesle Jean (CRIJ), Leresteux André (CFTC), Lhoste Michel (CAPEB), Louesdon Marylise (Activ'emploi), Malgras Olaf (Coop de construction), Masson Roger (MAR), Michel Serge (Capeb), Molia Nadine (La Poste), Morelli Frédéric (MAR), Moysan René (Ouest France), Pascal Jean (Armec), Pegeaud Paul (MCE), Perrigault Danielle (Mutualité Française), Pinto-Moreira Serge (Unsa), Potel Marc (Union des Entreprises 35), Richaudeau Jean-Yves (COORACE), Rousset Emmanuelle (Reso solidaire), Ruamps Yves (MIR), Szemes Sophie (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35), Saura Corinne (CCI Rennes), Soulier Patrick (CGT), Texier Philippe (la Poste), Tillier Jean-Bernard (Gaspar).

Avec la participation à la première séance de François Rouault et Sylvie Guihéneuc (Rennes Métropole).